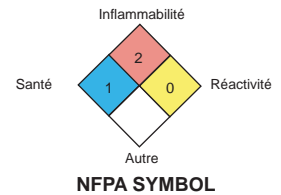


Santé	1
Inflammabilité	2
Réactivité	0
EPP	B

SYMBOLE SIMDU

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

12/34 AEROSOL



SECTION 1 – NOM DU PRODUIT ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

Nom commercial: **12/34 Aérosol**
 Identification chimique: mélange
 Utilisation: pénétrant et lubrifiant.
 Fabricant/fournisseur: Jet-Lube of Canada Ltd.
 3820 - 97 Street, Edmonton,
 Alberta, Canada T6E 5S8
 Téléphone: (780) 463-7441 Télécopieur: (780) 463-7454
 CCHST: 1-800-263-8466

Urgence :
 Téléphone CANUTEC : (613) 996-6666 Cellulaire : *666 TTY/TDD: 1-888-675-6863

SECTION 2 - COMPOSITION/INFORMATION DES INGREDIENTS

Composantes dangereuses	Propulseur	Distillat de pétrole
No CAS	68476-85-7	8052-41-3
Poids. %	10-30	40-70
OSHA PEL	1000 mg/L	2900 mg/m ³
ACGIH TLV	1000 mg/L	525 mg/m ³
CL ₅₀	non déterminé	> 3 g/kg
DL ₅₀	non déterminé	8.2 mg/l (8H d'exposition)
Autre :	S/o	S/o

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Voie d'administration: yeux, inhalation, ingestion, peau.
 Yeux: peut causer une irritation.
 Ingestion: peut causer la diarrhée en cas d'ingestion.
 Inhalation : peut causer des étourdissements et des nausées.
 Peau: les personnes hypersensibles peuvent développer des urticaires.

SECTION 4 – MESURES DE PREMIERS SOINS

Yeux: rincez avec de l'eau jusqu'à ce que tous les matériaux résiduels soient lavés. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
 Ingestion: ne pas provoquer de vomissements. Rincer la bouche. Contactez un médecin immédiatement.
 Inhalation : déplacer à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires persistantes, consulter un médecin.
 Peau: enlevez en essayant ou avec un nettoyant pour les mains sans eau, suivi d'un lavage à l'eau et au savon.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité: inflammable.
 Moyens d'extinction: mousse, poudre sèche, halon, dioxyde de carbone, sable, terre ou bruite d'eau.
 Point d'inflammabilité (COC): 42°C (108°F)
 Propriétés explosives: LEL – 0.9% – 7%
 Température d'auto ignition: >232°C (450°F)
 Produits combustibles dangereux: oxydes de carbone, fumée et vapeurs irritantes produits par la combustion
 Appareillage protecteur: appareil respiratoire indépendant.

SECTION 6 – MESURES POUR LA DISPERSION ACCIDENTELLE

Déversement: ramassez l'excès, essuyer ensuite l'endroit affecté et ramasser les résidus avec de la diatomite pour éviter le danger pour les piétons.
 Précautions environnementales: ne pas permettre la vidange dans les drains.

SECTION 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Procédures de manipulation: aucune précaution de manipulation spéciale nécessaire. Ne pas pressuriser, couper, chauffer ou souder les récipients vides.
 Conditions d'entreposage: entreposez dans un endroit frais, bien aéré.
 Contrôles ingénieurs: si les manœuvres de l'utilisateur génèrent des vapeurs ou des brumes, utilisez une bonne ventilation pour garder l'exposition aux contaminants aériens sous le seuil d'exposition. L'air compensateur devrait toujours être fourni pour équilibrer l'air éliminé par la ventilation d'échappement. S'assurer que la douche oculaire et la douche d'urgence soient près du poste de travail.

SECTION 8 – CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Équipement de protection personnelle (EPP)
 Protection respiratoire: appareil respiratoire dans les espaces confinés. Masque à gaz avec cartouche pour vapeurs organiques. Remarque : les respirateurs à purification d'air ne protègent pas contre les atmosphères déficientes en oxygène.
 Protection des mains: gants protecteurs pour personnes hypersensibles. Recommandation (résistance à la pénétration supérieure à 8 heures) : caoutchouc de nitrile
 Protection des yeux : lunettes protectrices pour application sur pièces en mouvement.
 Protection corporelle: combinaison protectrice.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: aérosol Odeur: pétrole
 Seuil de l'odeur non déterminé Gravité spécifique (typique): 0.80
 Tension de vapeur: <0.05 kPa Densité de vapeur : non déterminé
 Point d'ébullition : 150°C (300°F) Point de congélation: non déterminé
 pH: neutre Point de fusion : S/o
 Densité: 0.80 kg/L
 Taux d'évaporation (Acétate butylique= 1.0): <0.01

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: chimiquement stable sous conditions normales.
 Agents photoréactifs: aucun.
 Conditions à éviter: sources puissante d'ignition, températures extrêmes.
 Matériaux à éviter: acides puissants et agents oxydants.
 Produits de décomposition dangereux: peut émettre COx, fumées et vapeurs irritantes lorsque chauffé jusqu'à décomposition.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Limite d'exposition à la matière: voir Section 2
 CL₅₀ des ingrédients, espèces et voies: voir Section 2
 DL₅₀ des ingrédients, espèces et voies: voir Section 2
 Tératogénicité, embryotoxicité et/ou fétotoxicité: non disponible
 Mutagénicité: non disponible
 Effets de l'exposition (chronique) à long terme: l'application dermatique à long terme peut causer des irritations cutanées. Les températures élevées ou les actions mécaniques peuvent former des vapeurs ou gaz. L'inhalation de bruits d'huile ou vapeurs d'huile chaude peut causer l'irritation de l'appareil respiratoire supérieur.
 Cancérogénicité : NTP: Non IARC: Non OSHA: Non

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets possibles: dans des cas peu probables, peut générer des fractions d'huiles qui pourraient agir comme polluants marins.
 Comportement: se comporte relativement bien. Potentiel de Bioaccumulation presque nul.
 Sort environnemental: le produit flotte et se répand sur l'eau, en faisant un contaminant nuisible

SECTION 13 – CONSIDERATIONS SUR LA MISE AU REBUT

Consulter les réglementations fédérales, provinciales et locales pour la mise au rebut des produits aérosols.

SECTION 14 – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

TDG (Canada): le mélange n'est pas spécifiquement listé dans la base de données du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses du Canada.
 Le mélange contient des composantes dangereuses.
 Nom d'expédition: AÉROSOLS, INFLAMMABLE
 Numéro ONU: UN 1950
 Groupe d'emballage: aucun
 Classification: Classe 2.1, gaz inflammables,
 Exigences d'étiquetage : étiquette de quantités limitées pour les contenants inférieurs à un IQL de 6 litres net de produit par contenant. Etiquette de classe 2.1 si quantité >6 litres net de produit par contenant ou pour les gros contenants.
 Exigence d'affichage: quantités limitées – aucune requise
 Grosses quantités - classe 2.1

SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SIMDUT: classe A, B-5, D-2.
 LIS: toutes les composantes listées.
 Conformité au RPC: ce produit a été classifié selon le critère de risque du Règlement des produits contrôlés. La FTSS contient toutes les informations requises par ce règlement.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

RPC - Règlement sur les produits contrôlés
 LIS - Liste intérieure des substances
 IQL - Index de quantités limitées
 À partir de la date d'émission, l'information incluse est exacte et fiable au mieux des connaissances de Jet-Lube of Canada Ltd. Jet-Lube of Canada Ltd. Ne justifie ni ne garantit son exactitude et sa fiabilité et ne sera tenu responsable pour toutes pertes ou dommages découlant de son utilisation. C'est à l'utilisateur de s'assurer que l'information offerte convient à l'usage voulu.

Rédigée par: Jet-Lube of Canada Ltd. – Laboratoire
 Dernière révision: 27 Février 2007